

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2021/9**

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au conseil	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
37	37	28

Date de la convocation
25/03/2021

Date d'affichage

Objet de la Délibération

Participation de la Communauté
De Communes au financement
Du fonds unique au logement
-2021-

L'an deux mil vingt et un le mercredi 31 mars à 16 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (18): Chantal AMBROSI – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI – Isabelle GUIDICELLI – Christophe GRAZIANI – Augustine MARIOTTI – Jean François MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI – Gabriel PASQUALI – Marjorie PINDUCCI – Georges RISTICONI – Charlotte TERRIGHI – Jean Pierre VALDRIGHI

Pouvoirs (10): Paule ALBERTINI donne pouvoir à Isabelle GIUDICELLI – Muriel BELTRAN donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Christelle CRUCIANI donne pouvoir à Georges RISTICONI – Patrick EIDEL GIUDICELLI donne pouvoir à Jean Pierre VALDRIGHI – Maria GAROBY donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Jean Marc MATTEI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Angèle NERI donne pouvoir à Chantal AMBROSI – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI – Frédéric RAO donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Pascale TOTH donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI

Absents (9): Christiane ALBERTINI – Bernard GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Charles MARCELLI – Anne Marie NATALI – Pierre NATALI – José OLIVA – Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte VITTORI

Monsieur Alain MAZZONI a été désigné comme secrétaire de séance

La Collectivité de Corse demande à la Communauté de Communes de Marana Golo de participer au Fonds Unique au Logement (FUL) qu'il gère dans le cadre des lois du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, et du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Au 1^{er} janvier 2021, les CAF de la Corse du Sud et de la Haute Corse se désengagent de la gestion financière des deux fonds de solidarité pour le logement à savoir le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour la Corse du Sud et le fonds unique pour le logement (FUL) de la Haute Corse. Ainsi la Collectivité de Corse assurera au 1^{er} janvier 2021 la gestion financière et comptable d'un fonds unique de solidarité pour le logement. Dans ce cadre, les conventions de financement doivent être renégociées pour l'exercice 2021. Ce fonds vient en aide aux personnes ayant des dettes relatives au loyer et à la consommation de fluides (EDF, GDF et eau).

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le principe de la participation de la Commune au Fonds Unique au Logement (FUL) pour l'année 2021,
- DE déterminer le montant de l'aide au titre de ce fonds, soit la somme de : 1800,00 euros
- d'autoriser Monsieur le Président à conclure la convention de participation au FUL avec la Collectivité de Corse.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- ADOPTE les propositions ci-dessus énoncées

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Jean DOMINICI

COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARANA GOLO
2008 Boulevard de l'aéroport
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 58 40 40

email : contact@maranagolo.org
SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210331-2021-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Date : 06/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :